

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 06 FEVRIER 2014**

Délibération  
n° 2014.02. 18.B

**Constitution d'un  
groupement de  
commandes pour le  
suivi complémentaire  
mutualisé de l'état de  
l'eau et des milieux  
aquatiques du bassin  
de la Charente et de  
ses affluents en lien  
avec le dispositif  
d'évaluation Sage au  
titre de l'année 2011 :  
avenant n°3**

**LE SIX FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2014**

**Secrétaire de séance** : Fabienne GODICHAUD

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 FEVRIER 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.02. 18.B**

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX  
USÉES

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE SUIVI COMPLEMENTAIRE MUTUALISE DE L'ETAT DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN DE LA CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS EN LIEN AVEC LE DISPOSITIF D'EVALUATION SAGE AU TITRE DE L'ANNEE 2011 : AVENANT N°3**

En 2011, le **RECEMA** (Réseau Complémentaire d'évaluation de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le fleuve Charente et ses affluents) a été lancé en complément des autres dispositifs de suivi de l'eau et des milieux aquatiques de la Charente et de ses affluents. Dans l'optique de l'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Charente notamment, ce dispositif constitue un élément essentiel de cohérence et d'uniformité pour une connaissance partagée.

**Le GrandAngoulême a intégré en 2011 le groupement de commandes** dont le coordonnateur est l'**EPTB Charente** (Institution Interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente – Etablissement Public Territorial de Bassin) sous forme d'une convention multipartite, de façon à compléter, sur son bassin, les données caractérisant l'état de ses masses d'eau et l'impact de ses actions pour en retrouver et préserver durablement le bon état et permettre le développement pérenne et équilibré des usages qui y sont liés.

Par délibération n°4 B du 10 février 2011, le bureau communautaire a autorisé la signature de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour le suivi complémentaire mutualisé de l'état de l'eau et des milieux aquatiques du bassin de la Charente et de ses affluents en lien avec le dispositif d'évaluation SAGE au titre de l'année 2011.

**Pour l'année 2014**, l'EPTB propose de repartir sur les mêmes bases techniques qu'en 2011 : stations, paramètres, et fréquences identiques mais d'augmenter la fréquence de 4 à 6 pour les paramètres bactériologiques, ce qui permettrait de s'aligner sur la fréquence de suivi de ces paramètres sur l'aval du bassin en Charente-Maritime.

Les conditions financières ont évolué par rapport à 2013 :

- le taux d'aide de l'Agence passe de 50 % à 70 %,
- l'EPTB participe pour sa part à hauteur de 10 % (20 % en 2013),
- les partenaires signataires participent à hauteur de 20 % en proportion des suivis les concernant.

La contribution de l'institution se traduit également par du temps de technicien à hauteur de 0,15 Equivalent Temps Plein annuellement soit environ 30 jours/an équivalent à 6 000 € /an.

Sur la base d'estimations prévisionnelles, les signataires conviennent de plans prévisionnels de financement établis annuellement.

**Le montant de la participation du GrandAngoulême** pour l'année 2014 est de 530,42 € HT (en 2013, la participation du GrandAngoulême était de 565,61 € HT).

Pour mémoire, le montant total de cette étude est estimé annuellement à 52 000 € TTC.

La programmation technique et financière définitive du dispositif RECEMA 2014 est précisée dans la convention.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 28 janvier 2014,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les engagements du GrandAngoulême précisés dans l'avenant n°3 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition, la gestion et la valorisation de données des réseaux complémentaires aux dispositifs nationaux et départementaux d'évaluation de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Charente et de ses affluents en 2014, en rapport avec les actions mises en œuvre à l'échelon local et dans le cadre de la démarche SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)..

**D'AUTORISER** le coordonnateur à faire l'appel des fonds.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tous les documents intervenant dans le cadre de son exécution.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>12 février 2014</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>12 février 2014</b>